



<p style="text-align: center;">ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIÉ Valant règlement de consultation Acquisition d'un (1) véhicule électrique</p>

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Elisabeth BRUSSAT
Présidente
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
6 rue du Pont Couvert
Le bourg
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 8 septembre 2026.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Acquisition d'un (1) véhicule électrique neuf de type « Compact polyvalente » ou « SUV Compact », 5 places, pour une utilisation journalière et des trajets longue distance.

Le contrat sera conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

4- Généralités

4.1 Conformité

Les véhicules proposés devront être conformes :

- aux exigences du Code de la route en vigueur,
- aux conditions imposées par la réglementation française en vigueur et être homologués en France au moment de la livraison,



- aux réglementations et directives européennes sur les véhicules électriques,

4.2 Garantie

- anticorrosion, minimum 5 ans.
- pièces et main d'œuvre souhaité 1 an, à partir de la livraison.

4.2.1 Garanties contractuelles :

Pendant la période de garantie, le constructeur remplacera, à ses frais, y compris les dépenses de main d'œuvre, et dans un délai minimal, les éléments reconnus défectueux pour vice de conception, de matière.

Sera retenu, comme délai maximum de durée d'intervention, le délai quarante-huit heures, à compter de la demande adressée au prestataire.

Au-delà de ce délai, il sera mis gracieusement à la disposition du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez, un véhicule de remplacement de même type.

La garantie est liée au véhicule considéré, elle ne couvre pas les usures normales.

Sont exclus de cette garantie :

- Les détériorations dues à une cause extérieure : accident de la circulation, chocs, projections de gravillons, griffures...
- Les détériorations liées au non-respect des méthodes de réparation et d'entretien du constructeur.
- Le montage non-conforme d'accessoires.
- Les pièces mécaniques et les pièces diverses rapportées à l'ossature et à la carrosserie ou montées en accessoires, telles qu'enjoliveurs réservoirs, tuyauteries...
- Le système d'échappement, les pièces chromées les jantes.

4.2.2 Avaries répétitives

Si pendant la période de garantie, un incident n'est pas traité de façon définitive ou satisfaisante, la garantie afférente à l'incident, la pièce ou à l'équipement est prolongée tant que le problème ne sera pas réglé.

4.2.3 Modalités d'application des garanties

Les travaux en garantie seront effectués dans un atelier agréé par le service après-vente du constructeur et identifié au moment de l'offre.

La garantie prend effet à la date de livraison du véhicule considéré.

5- Documentation – essai

5.1 Documentation

Le constructeur devra fournir, en langue française, les notices de sécurité, de fonctionnement et la documentation technique du véhicule proposé sur support papier.

Un lien internet peut également être transmis, ainsi que l'abonnement aux mises à jour des documents



techniques pour la période de garantie.

5.2 Essai

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez se réserve le droit de demander un essai des véhicules de mise en situation sur le terrain, proposés par les candidats avant de prendre une décision.

6- Immatriculation

Les frais d'immatriculation et de mise à disposition d'un véhicule de remplacement doivent être compris dans l'offre.

7- Description des véhicules

Un (1) véhicule électrique neuf, de type « Compact Polyvalente » ou « SUV Compact », 5 places, pour une utilisation journalière et des trajets longue distance, avec les caractéristiques suivantes.

Autonomie et consommation :

- Autonomie :
 - WLPT : 420 km minimum
 - Estimation réelle : 300 km minimum
- Batterie : 55 KWh à 80 KWh maximum
- Connecteur : Type C2 et compatible Combo CCS EU
- Puissance de recharge :
 - Borne de recharge AC : 7 KWh à 22 KWh maximum
 - Recharge rapide DC : 100 KWh minimum
- Consommation : 15 à 22 KWh/100 km maximum
- Emission CO2 : 0 g / km

Le prestataire devra proposer une variante pour un véhicule électrique ayant **une autonomie d'environ 500 km (WLPT)**.

Confort, équipements et sécurité :

- Carrosserie : 5 portes, couleur blanche
- Direction assistée
- Air conditionné automatique
- Multimédia et navigation :
 - écran de navigation sans fil compatible Apple CarPlay / Android Auto
 - Bluetooth
 - 2 prises USB-C sur la console avant et 1 prise USB-C sur console arrière
 - GPS intégré
- Lève-vitres électriques
- Rétroviseurs extérieurs à rabattement électrique
- Projecteurs antibrouillards
- Airbags
- Fermeture centralisée des portes à distance
- 1 câble électrique compatible avec la puissance du chargeur embarqué et avec une borne avec



- connecteur Type T2
- Tapis de sol en caoutchouc pour conducteur et passagers Av/Ar
 - Pneus 4 saisons montés sur le véhicule
 - Roue de secours et kit de changement fournis (cric et clé en croix pour écrous de roue)
 - Carte grise et immatriculation incluses

8- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

- 1 Valeur technique (50 %) dont :
 - autonomie, consommation pour 100 km, capacité de la batterie (40 %)
 - équipements inclus (10 %)
- 2 Prix (45 %)
- 3 Délai de livraison (5 %)

Note attribuée au critère prix = (prix du moins disant acceptable/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération.

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

9- Pièces constitutives de la consultation

Le présent Acte d'Engagement Simplifié signé.

10- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Offre de base (hors variante) :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Variante :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :



11- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

12- Acomptes

Pas d'acompte prévu.

13- Modalités de la consultation

Offre à remettre au plus tard le 20 novembre 2026 à 12h00 (dernier délai).

A l'adresse du syndicat mixte du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30)

ou

Par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

14- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Un descriptif du véhicule et des équipements
- ✓ Le délai de livraison à réception de la commande
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis



Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet
de la Présidente
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez